

Liberté Égalité Fraternité



Service en ligne Orientation en 2^{de}

Phase définitive d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement et de leurs équipes pour l'accompagnement des familles

Année scolaire 2021-2022



Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siecle Orientation et du service en ligne Orientation dans le cadre de la campagne d'orientation 2021-2022.

Le pictogramme 2 signale les recommandations qui concernent uniquement le palier 2^{de} générale et technologique.

Rappel des actions effectuées avant la phase provisoire

- Dans Siecle BEE, compléter les adresses mail de tous les représentants légaux de l'élève.
- Dans Siecle Orientation, avant l'ouverture de la phase provisoire, paramétrer les enseignements de spécialité qui seront proposés aux élèves dans l'établissement à la rentrée prochaine.
 En fonction du paramétrage, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité seront affichées aux familles sur le service en ligne Orientation : la liste des enseignements proposés dans l'établissement et celle des enseignements non proposés dans l'établissement. Si ce paramétrage n'est pas effectué, les deux listes seront identiques et comprendront tous les enseignements de spécialité existants.
- Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés, mis à disposition sur l'intranet Pléiade, avec les
 dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le service en ligne orientation, puis les diffuser aux
 familles.
 - Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le service en ligne Orientation selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans Siecle Orientation.

Recommandations pour le bon déroulement de la phase définitive

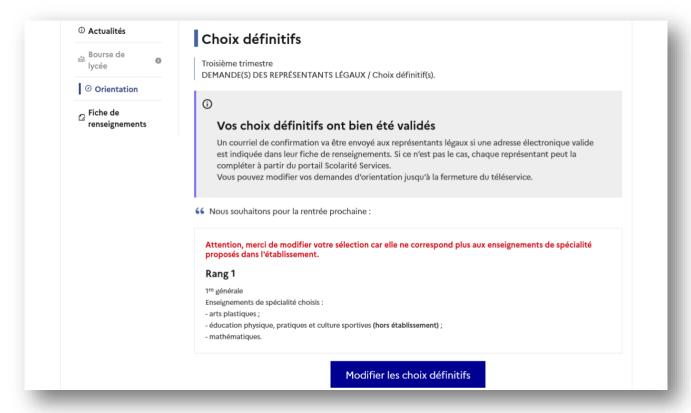
- La synchronisation des données avec le service en ligne Orientation est fiabilisée : les demandes des familles saisies par l'établissement ne sont visibles qu'au moment de la consultation des réponses du conseil de classe dans le service en ligne Orientation.
- Si une saisie établissement existe et qu'une famille effectue une saisie sur le service en ligne Orientation, c'est celle saisie par la famille dans le service en ligne Orientation qui sera utilisée en conseil de classe pour saisir les propositions du conseil de classe.
- Au sein de chaque phase, le chef d'établissement doit fermer puis rouvrir le service en ligne Orientation en fonction de l'organisation des conseils de classe, dans le respect du calendrier défini par le service académique d'information et d'orientation. Les fermeture et réouverture du service en ligne Orientation sont gérées dans Siecle Vie de l'Établissement.

Attention:

- Il est impératif de fermer le service en ligne Orientation au moins 24h avant le début des conseils de classe, afin de recueillir les derniers choix saisis pour la tenue des conseils de classe (transfert des intentions du service en ligne Orientation vers Siecle Orientation durant la nuit);
- une fois les propositions du conseil de classe saisies dans Siecle Orientation, procéder à la réouverture du service en ligne Orientation pour permettre aux familles de consulter et répondre aux propositions. Il est recommandé de n'ouvrir que le lendemain de vos saisies pour que les propositions soient bien visibles dans le service en ligne (transfert des propositions de Siecle Orientation vers le service en ligne durant la nuit) et éviter aux familles d'avoir le message « Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement ».

Il est nécessaire d'informer les représentants légaux si des modifications sont effectuées dans Siecle Orientation, dans les situations suivantes :

- modification des propositions du conseil de classe alors que la réponse de la famille est déjà saisie via le service en ligne Orientation ou par une saisie de l'établissement dans Siecle Orientation ;
- modification du paramétrage des enseignements de spécialité alors que les représentants ont déjà effectué leurs demandes sur le service en ligne Orientation ;
 - un message d'alerte s'affiche si la sélection ne correspond plus aux enseignements de spécialité proposés et indique à la famille de modifier sa sélection, si elle n'est pas modifiée cela n'est pas bloquant.



Lien entre le service en ligne Orientation et l'ouverture des conseils de classe

Le conseil de classe d'une division est ouvert :

 L'ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation permet de saisir les réponses du conseil de classe pour les élèves de la division et les représentants légaux ne peuvent plus saisir de demandes sur le service en ligne Orientation.

Le service en ligne Orientation n'est pas fermé :

- risque d'avoir un choix non traité qui redescend le lendemain du conseil de classe et la proposition du conseil de classe se basera sur le choix reçu au maximum la veille de l'ouverture du conseil de classe ;
- le choix non traité sera visualisable par l'icône cliquable \heartsuit dans la liste des choix sur les écrans "choix" ou "propositions ";
- lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les propositions et qu'elles n'ont pas encore été envoyées au service orientation (la nuit suivant le moment de la saisie), le message suivant est affiché : "Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement".

Le service en ligne Orientation est fermé :

• le service en ligne Orientation est fermé par le chef d'établissement dans Vie Établissement : dans ce cas, la brique Orientation n'est plus visible sur Scolarité Services.



Points de vigilance pour la phase définitive

- La fonctionnalité de report des saisies de la phase provisoire sur la phase définitive est supprimée.
- Lors de la phase définitive, les saisies se déroulent dans l'ordre suivant : choix définitifs des familles > propositions du conseil de classe > réponses des familles aux propositions du conseil de classe.
- Les deux représentants légaux sont informés simultanément de la proposition du conseil de classe. Le représentant qui n'a pas saisi la réponse à la proposition est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord avec l'autre parent.
 - La réponse saisie par le représentant légal dans le service en ligne Orientation est transférée automatiquement vers Siecle Orientation. En revanche, lorsque le service en ligne Orientation n'est pas utilisé, l'établissement doit bien penser à saisir cette réponse dans Siecle Orientation dans le menu dédié Saisie des réponses des familles.

Assistance en ligne

Nonnean

• Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape de la saisie :



Ce guide présente pas à pas le déroulement de la saisie des choix d'orientation et des réponses aux propositions du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase définitive de la procédure d'orientation.

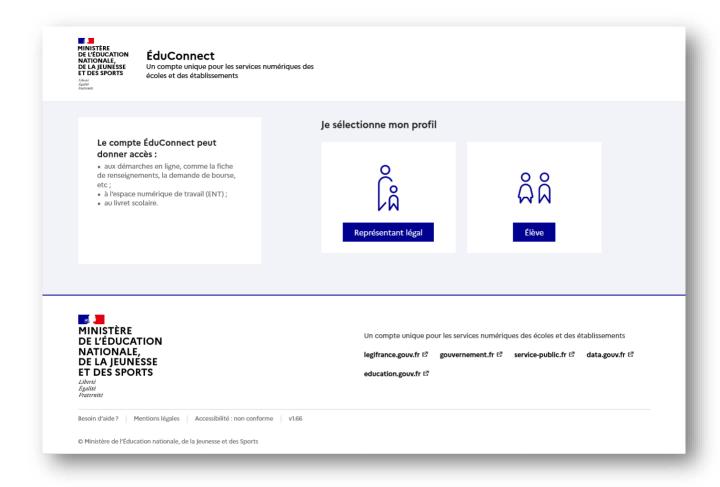
Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, les réponses aux propositions du conseil de classe pourront être effectuées indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le représentant qui n'a pas fait la saisie des choix ou de la réponse aux propositions est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord.

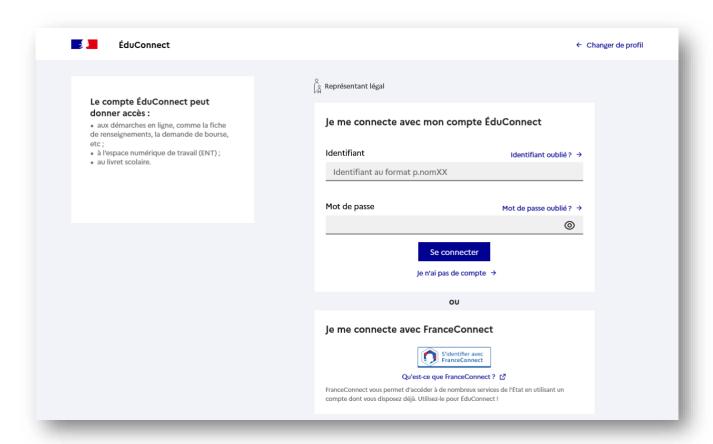
Connexion au service en ligne Orientation

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail Scolarité Services avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves euxmêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

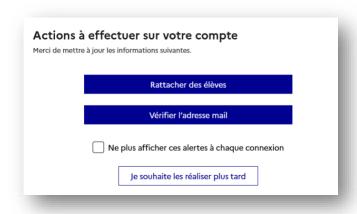


La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect ou FranceConnect :



Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect :

- rattacher un enfant à son compte;
- vérifier son adresse de messagerie.



Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation

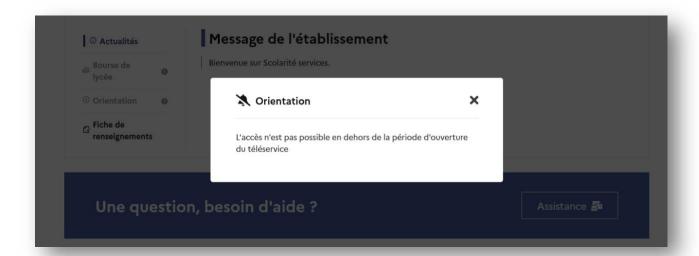
Les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage de la phase provisoire et définitive dans Siecle Orientation. <u>Ces dates déclenchent</u> <u>l'ouverture et la fermeture automatique du service en ligne Orientation</u>.

Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service Orientation est inactif et apparaît grisé dans le portail Scolarité Services :

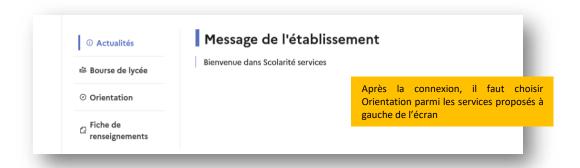




le message suivant s'affiche :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, le service en ligne Orientation est accessible :



Saisie des choix définitifs

La saisie des choix est possible après avoir accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe, s'il n'a pas été fait, la page de retour des représentants légaux sur l'orientation s'affiche à la connexion pour la saisie des choix définitifs :



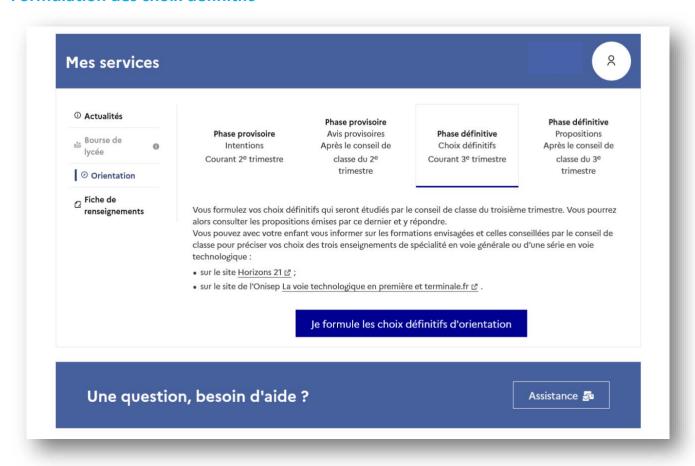
Le pictogramme affiché dans Siecle Orientation vous permet de suivre et d'accompagner les familles qui n'auraient pas accusé réception de l'avis provisoire.

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer et suit le même déroulement que la saisie des intentions d'orientation.

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. A la phase définitive des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles pour connaître les enseignements de spécialité et les séries technologiques.

Les repères temporels dépendent du paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

Formulation des choix définitifs



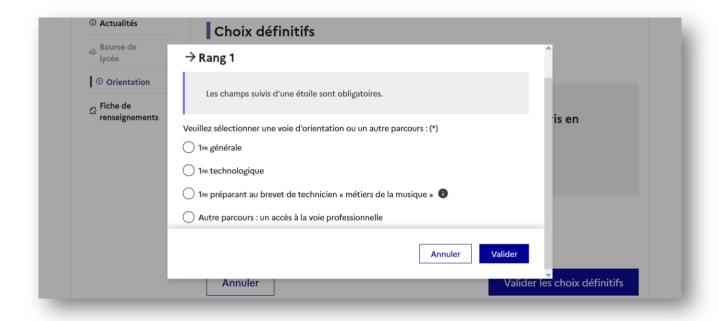
Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix;
- il peut saisir jusqu'à 10 choix : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique ;
- seule la 1^{re} technologique peut être demandée plusieurs fois ;
- il peut saisir une demande d'accès à la voie professionnelle, choix qui peut être précisé et porter sur un à trois parcours (1^{re} professionnelle, 2^{de} professionnelle, CAP) selon le paramétrage académique;
- le rang détermine l'ordre de préférence;
- les choix doivent être validés afin qu'ils soient pris en compte ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux :



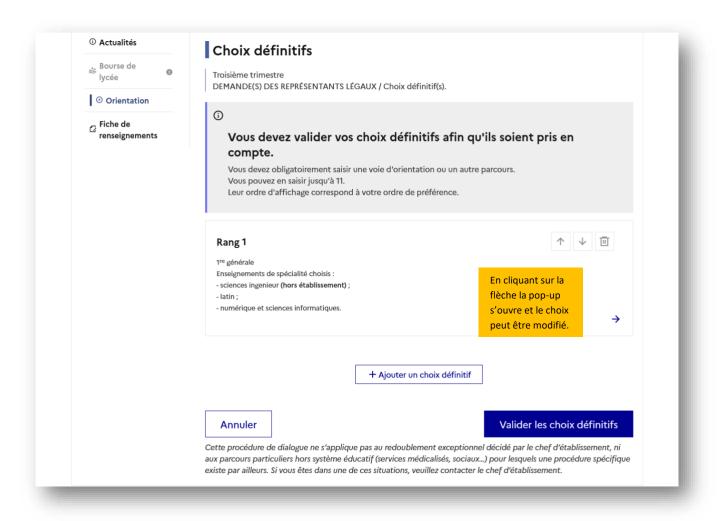
La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié :



Modifier un choix

Les boutons permettent de reclasser le choix, le bouton permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix.

Le bouton \Rightarrow permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'un choix.

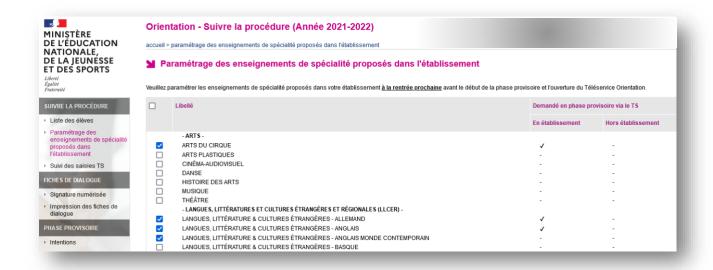


Le bouton supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix définitifs ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

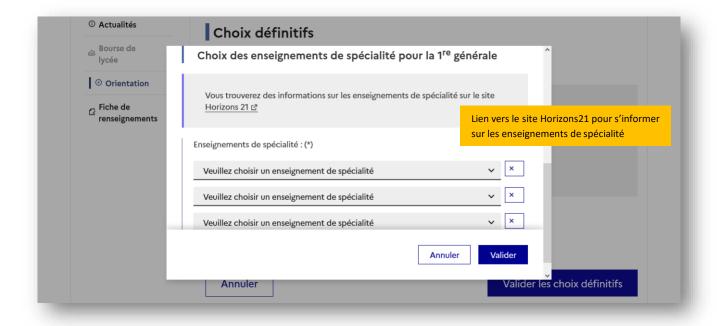
1^{re} générale

En cas de changement des enseignements de spécialité proposés dans votre établissement à la rentrée prochaine, il est impératif de modifier leur paramétrage avant le début de la phase définitive et l'ouverture du service en ligne Orientation (transfert dans la nuit suivant le changement de paramétrage dans le service en ligne Orientation)



Sélection des trois enseignements de spécialité

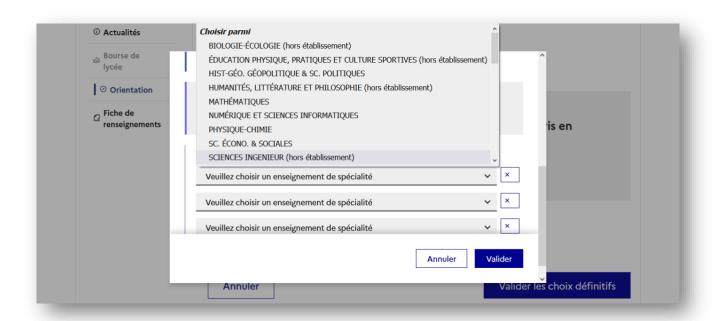
En choisissant une voie, les informations complémentaires, comme le choix des enseignements de spécialité, s'affiche en dessous de la sélection de la voie :

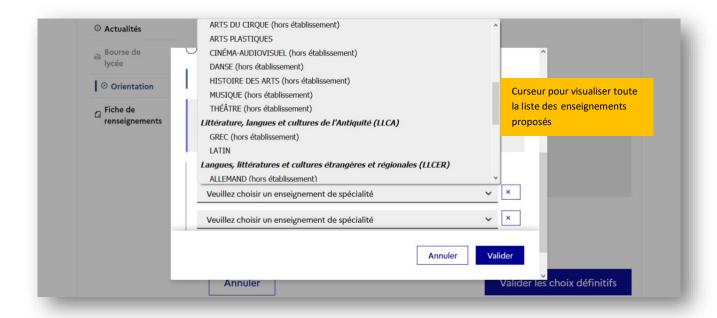


En fonction du paramétrage effectué dans Siecle Orientation, une liste d'enseignements de spécialité est affichée aux familles, comprenant les enseignements proposés dans l'établissement et les enseignements proposés hors de l'établissement à la rentrée prochaine.

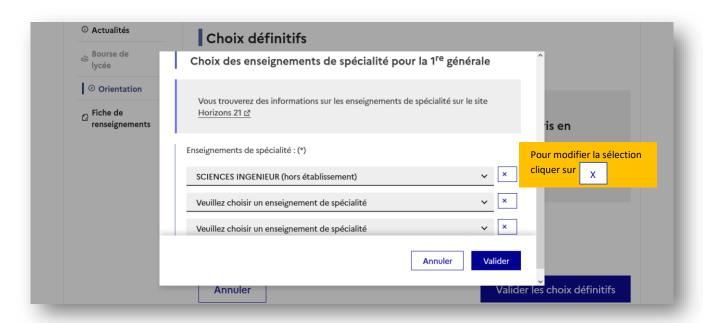
La sélection des enseignements de spécialité est présentée sous la forme de trois listes déroulantes « intelligentes ». Le menu déroulant affiche la liste des enseignements de spécialité, dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus affiché pour le choix suivant.

Les trois listes déroulantes permettent de faire la sélection sans restriction dans l'établissement ou hors établissement :

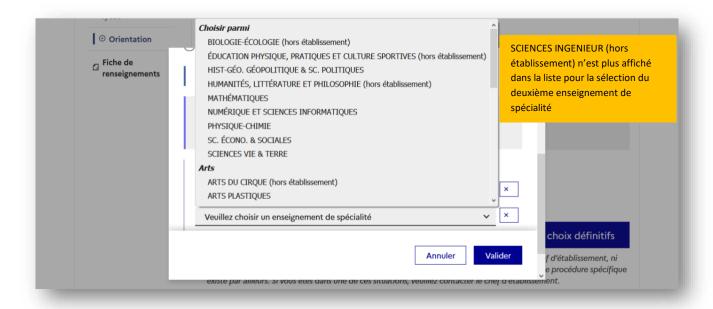


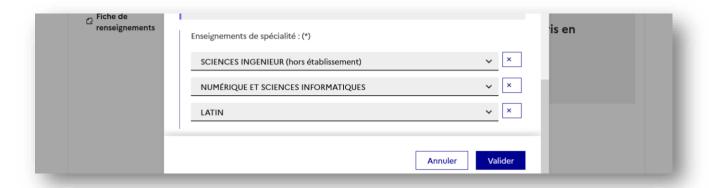


l'enseignement de spécialité est affiché après la sélection;

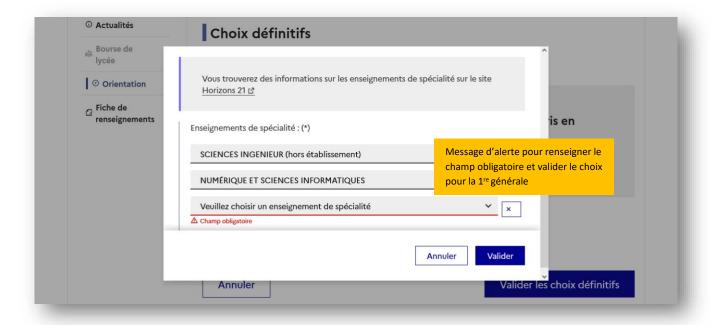


• l'enseignement de spécialité sélectionné n'est plus affiché pour la sélection suivante ;



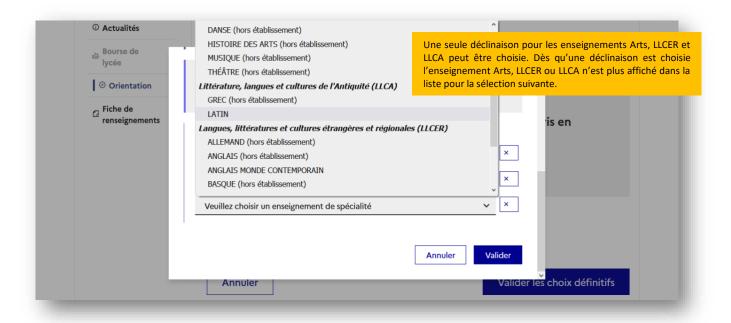


Le choix pour la 1^{re} générale peut être validé uniquement avec la sélection de trois enseignements de spécialité :

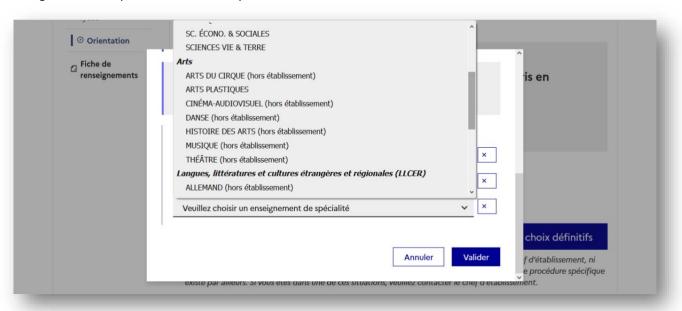


Sélection d'un enseignement Arts ou LLCER ou LCA

Une seule déclinaison peut être choisie pour ces enseignements de spécialité :

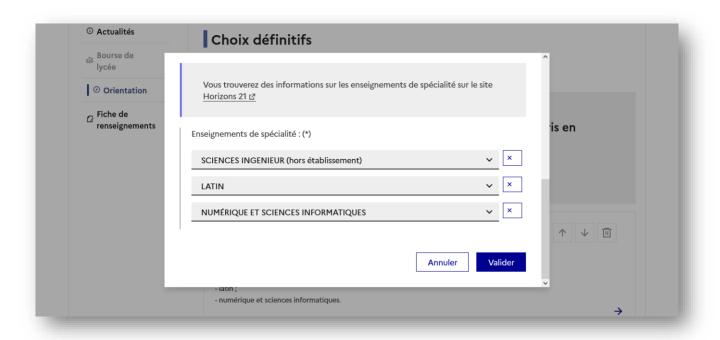


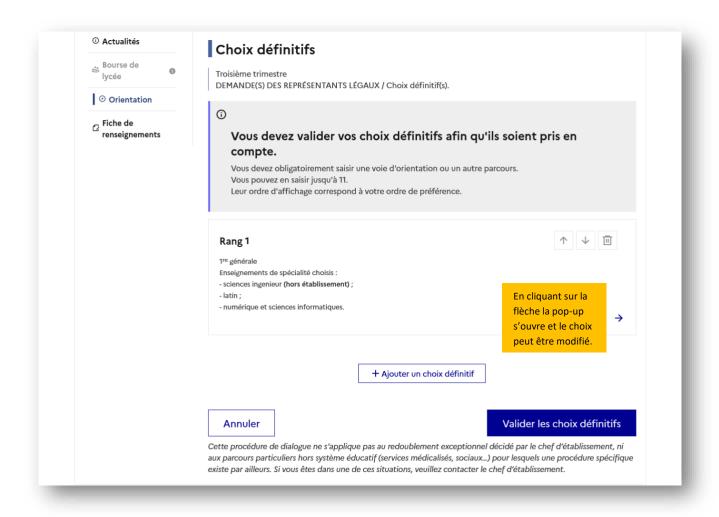
L'enseignement de spécialité LLCA n'est plus affiché suite à la sélection de LLCA Latin:



Il est possible de modifier ou supprimer la sélection et l'enseignement de spécialité LLCA s'affiche à nouveau.

Après la validation du choix de la 1^{re}générale, le récapitulatif est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider le choix afin qu'il soit enregistré et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :



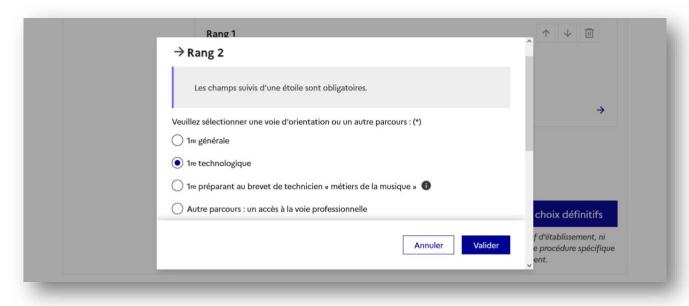


Sélection de plusieurs voies d'orientation

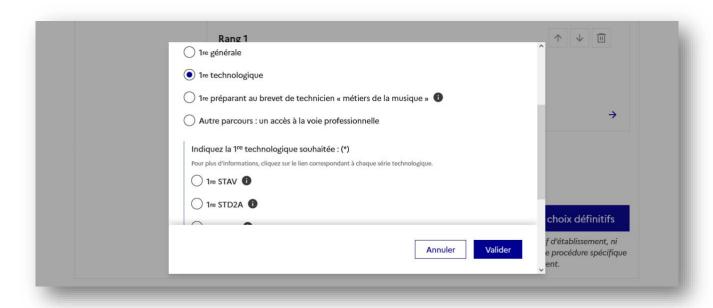
Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :



1^{re} technologique

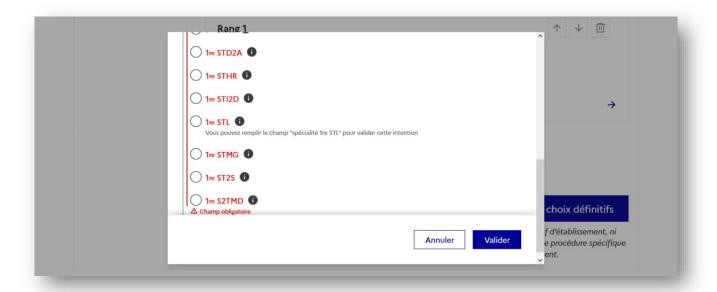


Après la sélection de la 1^{re} technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix :

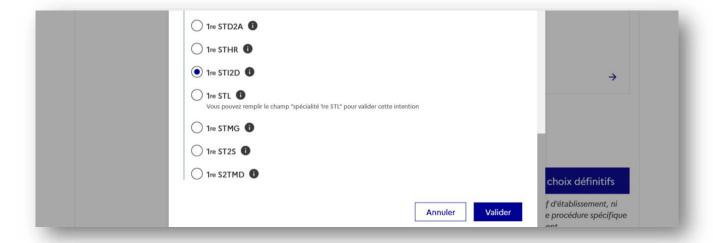




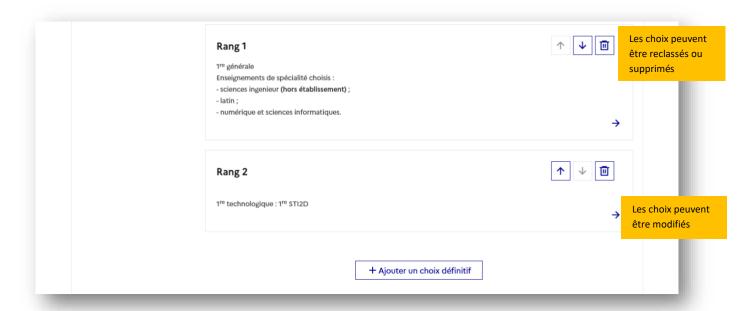
Le choix de la 1^{re} technologique ne peut être validé sans indiquer la série :



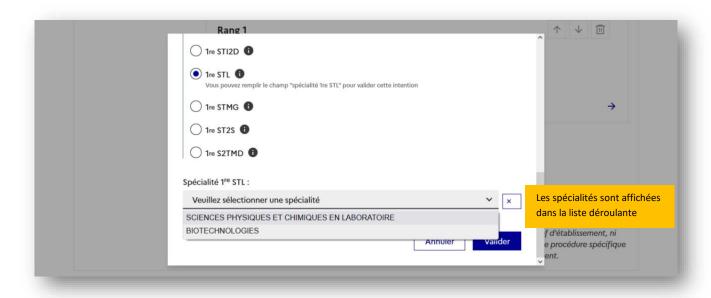
La sélection de la série technologique doit être validée :



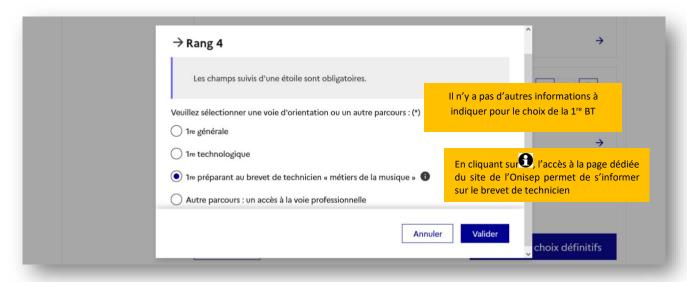
Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique :



Sélection de la spécialité pour la série technologique STL (dans les académies ayant paramétré la sélection) :

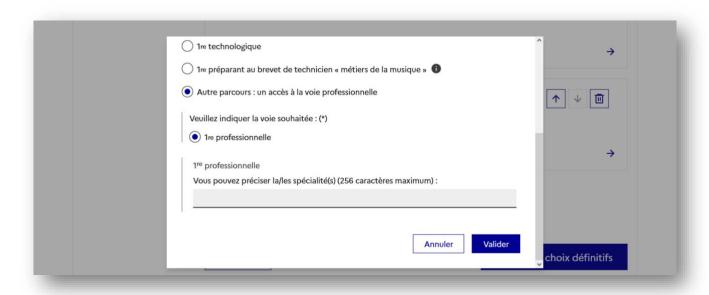


1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique

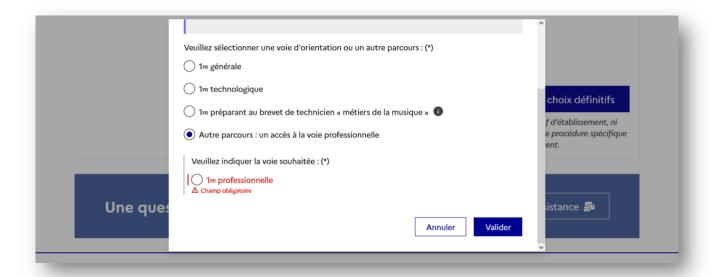


Autre parcours : accès à la voie professionnelle

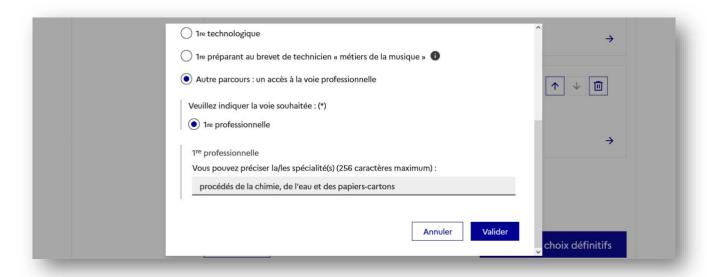
Le parcours souhaité doit être indiqué si l'académie a paramétré l'affichage d'un à trois parcours possibles (1^{re} professionnelle, 2^{de} professionnelle, CAP) :



L'indication du parcours est obligatoire :

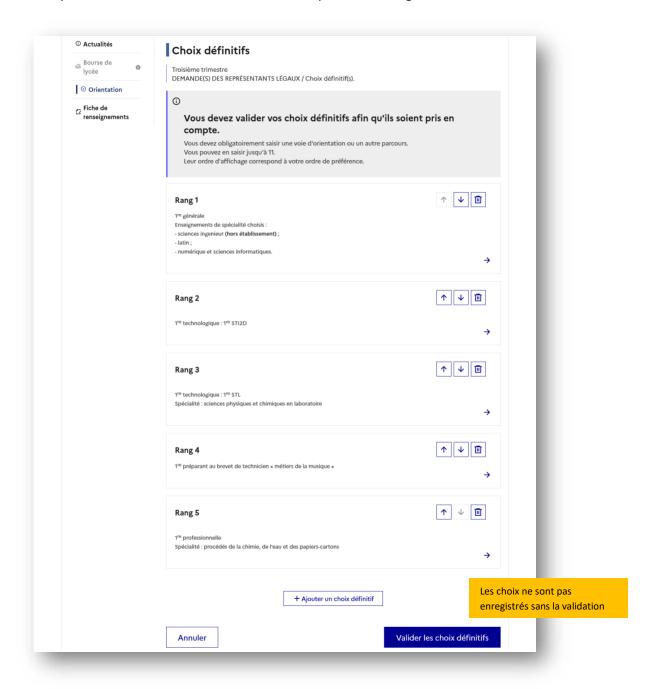


La spécialité professionnelle peut être précisée et n'est pas obligatoire :



Validation des choix définitifs

Le récapitulatif des choix définitifs doit être validé pour être enregistré :

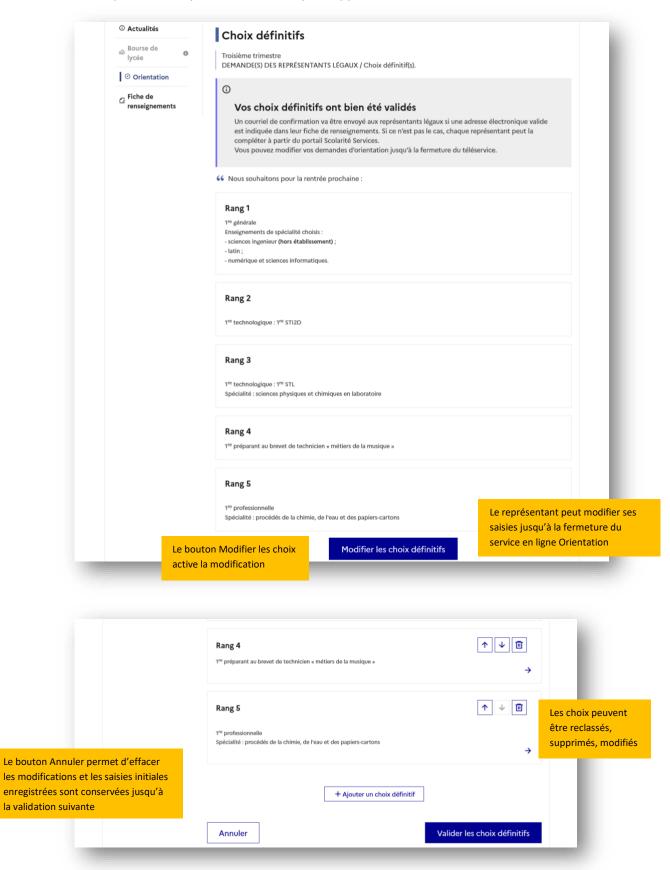


Un récapitulatif des choix et un message sont affichés après la validation :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs saisis à chaque représentant légal :
- possibilité de modifier les choix définitifs jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Modification des choix

Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications :



Validation des choix

Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève, le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix définitifs.

L'adresse de l'expéditeur des courriels est une adresse générique, on ne peut pas y répondre.

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie



Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie





Propositions du conseil de classe, consultation et réponse des familles

La réponse aux propositions du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Consignes pour la saisie des propositions :

Il est impératif de fermer le service Orientation au moins 24h avant le début des conseils de classe, afin d'avoir les derniers choix saisis pour la tenue des conseils de classe (transfert des choix du service Orientation vers Siecle Orientation durant la nuit).

Ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation :



Une fois les propositions du conseil de classe saisies dans Siecle Orientation, procéder à la réouverture du service en ligne Orientation pour permettre aux familles de consulter et répondre aux propositions. Il est recommandé de n'ouvrir le service en ligne que le lendemain de vos saisies pour que les propositions soient bien visibles dans le service en ligne (transfert des propositions de Siecle Orientation vers le service en ligne durant la nuit) et éviter aux familles d'avoir le message « Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement ».

Lien entre l'ouverture du conseil de classe et le service en ligne

Le conseil de classe d'une division est ouvert :

• L'ouverture des conseils de classe dans Siecle Orientation permet de saisir les propositions du conseil de classe pour les élèves de la division et les représentants légaux ne peuvent plus saisir de demandes sur le service en ligne Orientation.

Le service en ligne Orientation n'est pas fermé :

- risque d'avoir un choix non traité qui redescend le lendemain du conseil de classe et la proposition du conseil de classe se basera sur le choix reçu au maximum la veille de l'ouverture du conseil de classe ;
- le choix non traité sera signalé et visualisable par l'icône cliquable dans la liste des choix sur les écrans "choix" ou "propositions" ;
- Lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les propositions et qu'elles n'ont pas encore été envoyées au service orientation (la nuit suivant le moment de la saisie), le message suivant est affiché : "Les propositions du conseil de classe ne sont pas disponibles. Veuillez prendre contact avec votre établissement" :



Après l'ouverture du conseil de classe dans Siecle Orientation et le lendemain de la saisie des propositions du conseil de classe, le représentant légal peut les consulter et donner sa réponse.

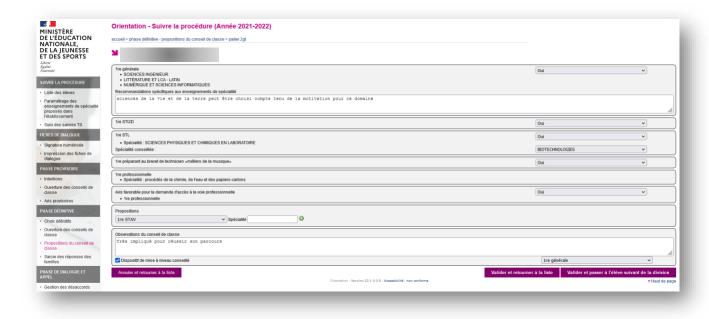
Consultation des propositions du conseil de classe

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

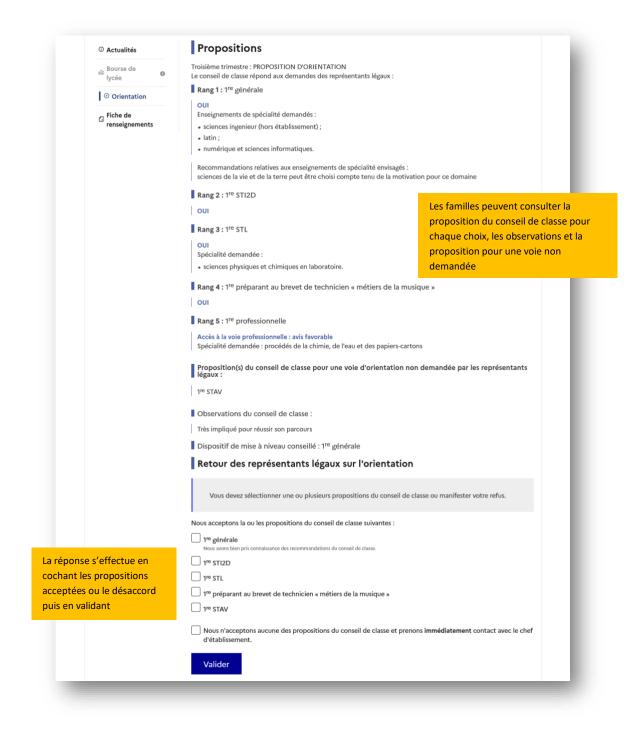


L'un ou l'autre représentant peut répondre aux propositions du conseil de classe, l'affichage des écrans et les courriels transmis sont identiques pour chacun à cette étape.

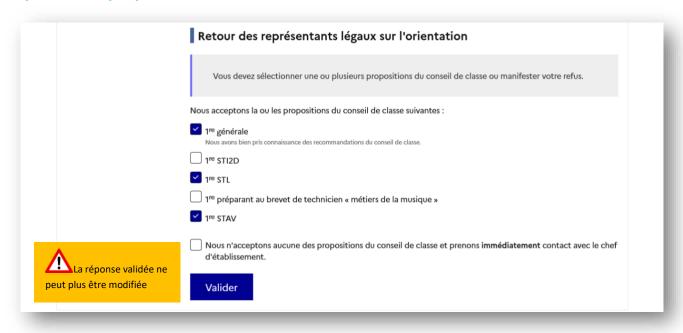
Toutes les informations saisies dans Siecle Orientation sont affichées dans le service en ligne Orientation :



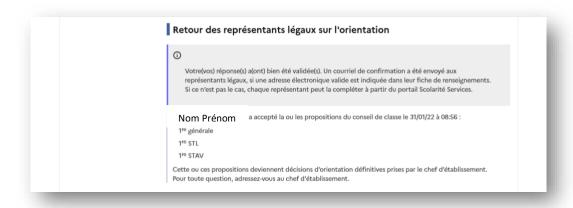
Un seul représentant indique la réponse aux propositions et en cas de désaccord les représentants légaux sont tous informés qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.



Réponse aux propositions : accord



Une fois la réponse validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord, l'affichage de l'écran est identique pour chacun :



Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet: [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 31/01/2022 à 08:56 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été acceptée(s):

• Ire générale

• Ire STL

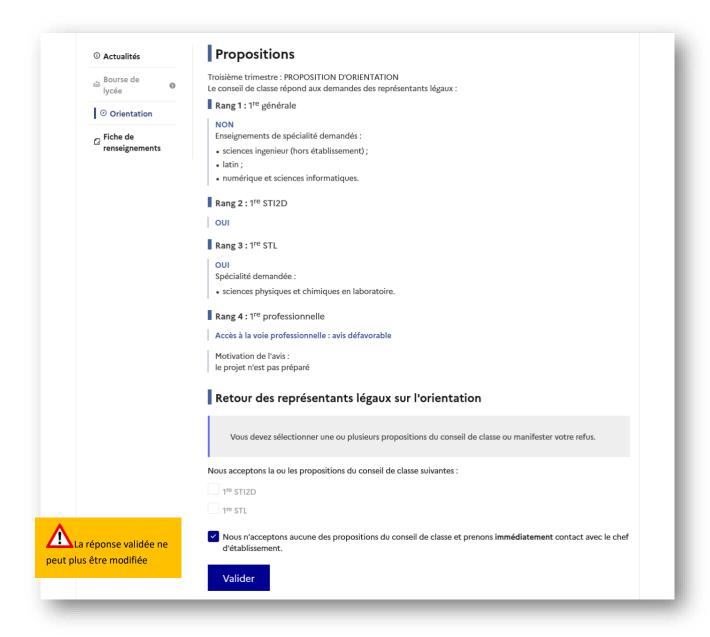
• Ire STAV

Celle(s)-ci devient(nent) décision(s) d'orientation défintive(s) prise(s) par le chef d'établissement.

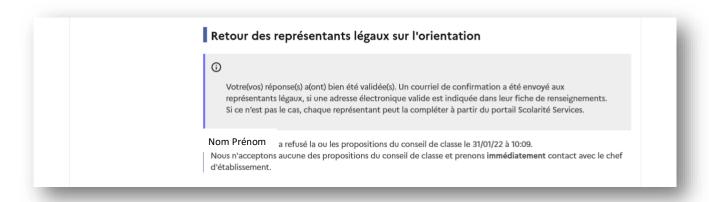
Tous les représentants légaux sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

Réponse aux propositions : désaccord

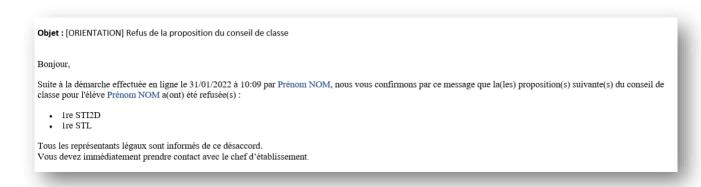
Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée les informant qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement :



L'affichage de l'écran est identique pour chacun :



Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :



Lien entre le service en ligne Orientation et Siecle Orientation

Affichage des choix définitifs

Dans Siecle Orientation le pictogramme vous indique qu'un représentant légal a saisi des choix définitifs sur le service en ligne Orientation. Ses nom et prénom sont mentionnés ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée.

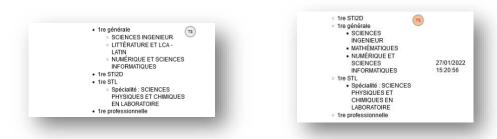
Modification des choix définitifs

Quand cela est nécessaire, vous avez la possibilité de modifier les choix définitifs saisis par les familles sur le service Orientation. **Cette action est possible à partir de l'ouverture du conseil de classe** :

Si les propositions du conseil de classe ont été saisies le message suivant s'affiche et vous indique que cette action efface les propositions pour l'élève :



Le pictogramme indique que la saisie TS a été modifiée par l'établissement avec le rappel de la saisie initiale en cliquant sur l'icône :



Rappel de la saisie TS initiale effectuée par un représentant légal :



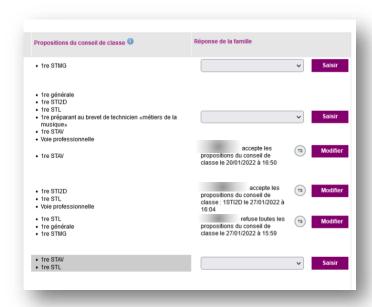
Les représentants légaux recevront chacun un courriel les informant des modifications.

L'adresse utilisée pour l'expédition des courriels est une adresse générique configurée par les services académiques lors de l'installation de Siècle.

Le pictogramme Indique qu'une saisie a été effectuée sur le service en ligne Orientation mais n'a pas pu être traitée avant l'ouverture du conseil de classe.

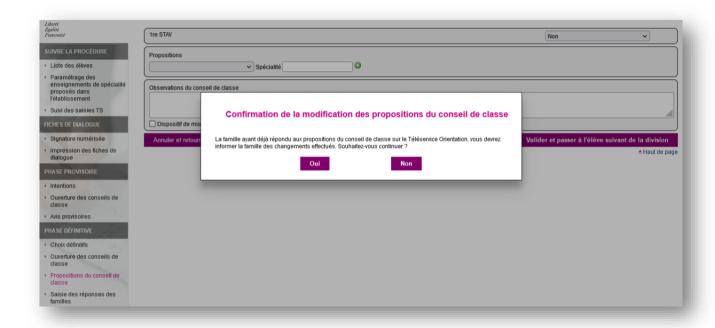
Affichage des réponses des familles dans Siecle Orientation

Les réponses saisies sur le service en ligne Orientation sont affichées et indiquées avec le pictogramme et vous permettent de savoir si le représentant légal est d'accord ou en désaccord avec les propositions du conseil de classe.



Modification de la réponse des familles dans Siecle Orientation

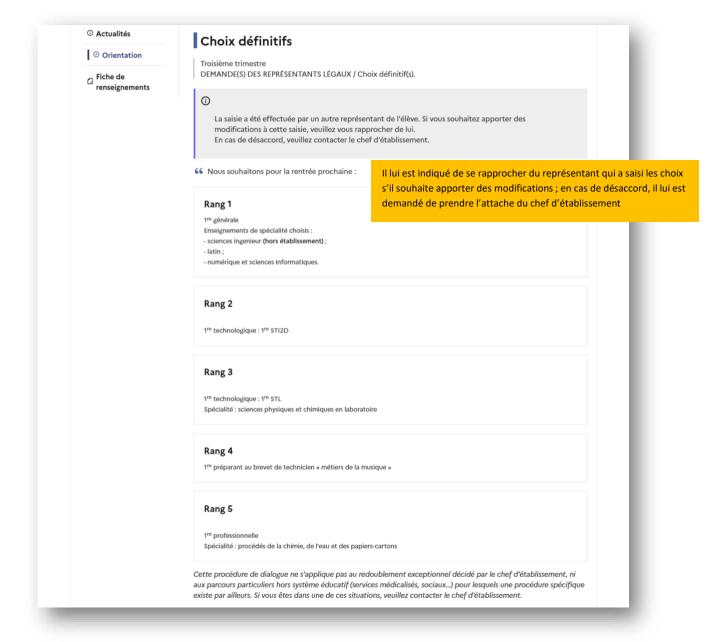
Le représentant légal ne peut répondre qu'une seule fois sur le service en ligne Orientation aux propositions du conseil de classe. Si vous les modifiez après sa réponse, vous devrez l'informer des changements effectués.



Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siecle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module (cliquer sur le lien *Aide* situé en haut à droite de l'écran), ainsi qu'auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

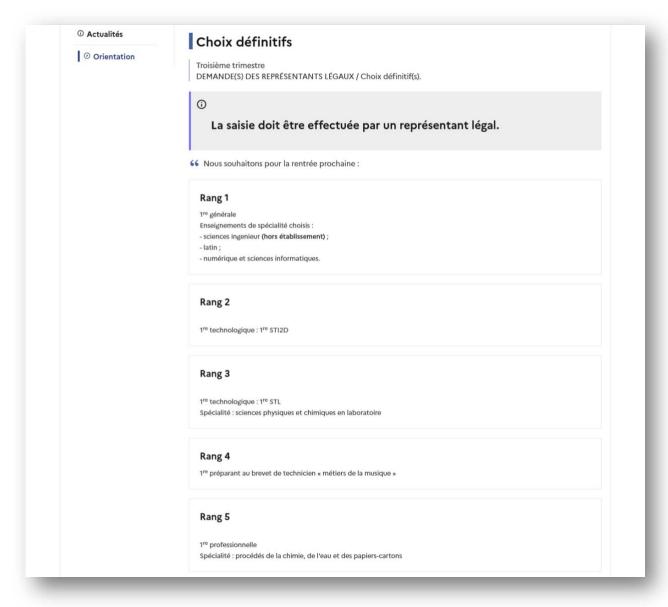
Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des choix définitifs



Connexion de l'élève

Écran de consultation des choix définitifs



Écran de consultation des propositions du conseil de classe

La saisie des réponses est inactive et le message suivant est affiché :

La saisie des réponses doit être effectuée par un représentant légal.